TERMES DE REFERENCE

Expert pour l'évaluation du cadre réglementaire en rapport à l'adaptation aux Changements Climatiques en Haiti (Consultant national)

Lieu	Port au Prince, Haïti
Type de Contrat	Contrat individuel
Domaine	Sciences juridiques, Environnement et Changement Climatique
Langues demandées	Français et Créole. Atout (bonne connaissance en Anglais)
Date limite de candidature	
Date de démarrage initiale	
Durée	60 jours ouvrables

1. Contexte

Le projet Plan National d'Adaptation (PNA) est un projet du Gouvernement Haïtien financé par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et exécuté selon les modalités DIM du PNUD à travers une convention avec le PNUD en Haïti. La direction du projet travaille en étroite collaboration avec les Ministères de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et de l'Environnement (MDE), porteurs du dossier pour le Gouvernement. Le PNA s'appuie sur la vision du pays voulant contribuer à la mise en œuvre de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques élaborée en 2016 et validée en mars 2017. Il se capitalise sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'Action National d'Adaptation de 2006 et la version révisée de 2017 (PANA), ainsi que les activités complémentaires, en cours de réalisation en Haïti.

Basé sur l'existant, le projet s'aligne aussi sur les priorités globales d'adaptation aux changements climatique du pays, sur la vision du plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), du Plan National de Gestion des Risques et Désastres (PNGRD) et de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

Le Plan National d'Adaptation (PNA) devra donner les orientations sur les mesures de gouvernance à mettre en œuvre en se basant sur des modèles économiques susceptibles d'appuyer ce développement national. Ce programme évolutif vise particulièrement la cohérence entre les mesures d'adaptation et la planification du développement au niveau

national et territorial. Il s'agit d'intégrer pleinement la question de l'adaptation dans la planification du développement en Haïti et de consolider les activités d'adaptation générales.

Le processus PNA tient aussi compte du cadre réglementaire qui représente un outil essentiel pour appuyer la mise en œuvre des politiques publiques du pays en changements climatiques. Il fournit aussi les instruments légaux lui permettant de mobiliser des ressources tant au niveau national qu'international. Dans cette optique, un examen détaillé du cadre réglementaire existant est prévu dans le cadre du projet PNA afin d'analyser les opportunités d'intégration des considérations des risques climatiques notamment dans la loi organique, le décret cadre portant sur la gestion de l'environnement, y compris les politiques établissant les principales orientations en matière de lutte contre les CC (PNCC, PAE, PSDH, etc.)

Des études antérieures sur les changements climatiques montrent l'existence d'une grande lacune en matière de loi sur les changements climatiques en Haiti et le cadre règlementaire qui existe l'aborde de façon sporadique.

En effet, cette mission est en rapport aux trois composantes du projet en particulier la composante 1 afin de contribuer à outiller le processus de coordination et de planification du développement et de faciliter la mise en œuvre des politiques par le renforcement des instruments légaux pour la mobilisation des fonds endogènes, entre autres. Les trois composantes du projet :

- Composante 1 : Renforcement du mécanisme de coordination de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation multisectorielle à différents niveaux.

- Composante 2 : Renforcement de la base de données probantes pour la planification de l'adaptation ; compilation du PNA et intégration des priorités d'adaptation dans le SNAT, le PSDH et le PNGRD.

- Composante 3 : Etablissement d'un cadre de financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques (ACC) à moyen et à long terme.

2. Objectif global de la mission

L'objectif de la présente mission est d'analyser le cadre réglementaire et les politiques associés afin de déterminer les possibilités d'y intégrer des considérations de risques climatiques. Cette mission permettra de formuler des recommandations pour la prise en comptes de l'ACC dans la plus plupart des référentiels nationaux présentant des lacunes en la matière d'ACC.

3. Description de la mission

La mission du/de la consultant-e s'effectuera sous l'autorité du représentant résident du PNUD et sous la supervision directe du chef de l'unité Résilience et du chef du projet PNA. Le MDE et MPCE seront directement impliqués dans le processus, les orientations de la mission validation et la validation des principaux livrables de la mission comme bénéficiaires clés.

4. Activités

Les principales activités de la mission sont les suivantes

- Présenter et discuter avec les ministères et parties prenantes clés les grandes orientations de la mission pour s'assurant de la prise en compte de leurs attentes en matière de priorité liée aux cadre réglementaire et les politiques relatives aux changements climatiques ;
- Réaliser un examen des principaux textes réglementaires dans le cadre de cette mission en lien aux risques climatiques et les changements climatiques en général ;
- Analyser les lacunes et formuler des recommandations relatives aux dispositions encourageantes et contraignantes pour promouvoir la prise en compte des risques climatiques dans le cadre légal national.

- Sur la base de lacunes (faiblesses), points forts (atouts) analysés et les recommandations, proposer un avant-projet de loi sur les Changements climatiques/l'adaptation aux changement climatiques au ministère de l'environnement qui est l'AND du pays en la matière.
- Sur la base de la disposition habilitante du décret cadre du 16 août 2020 (articles 6-7), proposer ou réviser avec la participation des acteurs clés, les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement et d'opérationnalisation du comité nationale des Changements climatiques (CNCC).
- En appui au décret du 16 août 2020 sur le fonctionnement du MDE (articles 6 et 7), proposer ou réviser sur la base de consultations d'acteurs clés, les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement et d'opérationnalisation de la sous table sectorielle sur les Changements climatiques (article 6) et/ou du groupe GTT
- Préparer un exemple d'intégration des préoccupations des CC/ de l'ACC, comme activité pilote, dans 1 document de politique ou 1 plan stratégique cible du pays, 5 lois et/ou règlement et 1 Plan Communal de Développement

5. Livrables attendus

Dans le cadre de sa mission, le/la consultante national-e produira les documents suivants en se basant sur les 4 secteurs[1] prioritaires du projet :

- Un Rapport de démarrage comprenant une méthodologie (Stratégie de réalisation de la mission : contexte ; principaux axes d'investigation ; protocole de collecte de données, méthodes et outils d'analyse…) et un plan de travail détaillé et actualisé, une analyse du processus d'implication des parties prenantes, suivi de la réunion de démarrage, environ 5 jours après la signature du contrat ;

- Un Document d'examen des principaux textes juridiques et réglementaires particulièrement sur les lacunes identifiées et les propositions pertinentes formulées pour l'intégration des risques climatiques et les priorités d'adaptation nationales ;

[1] Ressources en eau, agriculture, santé, zones côtières et infrastructures associées.

- Un rapport final validé présentant les conclusions des évaluations et des consultations sur les textes juridiques et règlementaires existants avec les points d'entrée pour l'intégration des considérations des risques climatiques ;

- Un exemple d'intégration des préoccupations des CC/l'ACC, comme activité pilote, dans 1 document de politique ou 1 plan stratégique cible du pays, 5 lois et/ou règlement et 1 Plan Communal de Développement

6. Modalités de paiement et échéanciers de livraison des livrables.

No	**Livrables**	**Échéanciers**	Échéanciers et % paiement de livraison des livrables
1	Un Rapport de démarrage comprenant une méthodologie (Stratégie de réalisation de la mission : contexte ; principaux axes d'investigation ; protocole de collecte de données, méthodes et outils d'analyse…) et un plan de travail détaillé et actualisé, une analyse du processus d'implication des parties prenantes, suivi de la réunion de démarrage, 5 jours après la signature du contrat ;	5 jours	20% après l'adoption du rapport de démarrage et
2	Un Document d'examen portant sur les principaux textes juridiques et réglementaires particulièrement sur les lacunes identifiées et les propositions pertinentes formulées pour l'intégration des risques climatiques et les priorités d'adaptation nationales ;	20 jours	20% après acceptation du document et prise en compte des commentaires
3	Un rapport final validé présentant les conclusions des évaluations et des consultations sur les textes juridiques et règlementaires existants avec les points d'entrée pour l'intégration des considérations des risques climatiques ; Un rapport présentant ou révisant le mode de fonctionnement et d'opérationnalisation du CNCC, de la sous table sectorielle CC et du GTT	20 jours	20% après la soumission du livrable
4	Un exemple d'intégration des préoccupations des CC/l'ACC, comme activité pilote, dans 1 document de politique ou 1 plan stratégique cible du pays, 5 lois et/ou règlements et 1 Plan Communal de Développement (PCD)	15	40% après validation du Rapport final et prise en compte des commentaires
	Total	60 jours	

7. AFFECTATION

Port-au-Prince, Haïti

8. QUALIFICATION, COMPETENCES ET EXPERIENCES REQUISES :

- Diplôme universitaire supérieur (Master et plus) en Sciences juridiques, droit de l'Environnement, sciences politiques ou dans tout autre domaine pertinent ;
- Avoir une expérience d'au moins sept (7) années dans les études évaluatives, analytiques, de synthèse ;
- Connaissance et expérience professionnelle dans l'évaluation de plans stratégique en lien aux changements climatiques ;
- Avoir un moins un mandat similaire visant la révision du cadre légal en lien risques climatiques ou les changements climatiques en général
- Expérience dans la formulation et la revue de politiques ;
- Expérience et compétence en analyse juridique et réglementaire ;
- Connaissance des conventions et accords mondiaux pertinents ;
- Fortes compétences et expérience en recherche ;
- Solides compétences en communication (verbale et écrite);
- Langue français, créole (atout) et bonne connaissance de l'anglais ;

9. CRITÈRES DE SÉLECTION

- Proposition technique : 70/100
- Proposition financière : 30/100

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- CV détaillé avec des mandats similaires et diplômes ;
- Une proposition technique décrivant l'approche méthodologique que le consultant compte utiliser pour réaliser le travail ;
- Une proposition financière dûment signée ;
- Trois références (email, téléphone et adresse).

Les dossiers de candidature doivent être reçus avant la date limite ……à l'adresse suivante : procurement.ht@undp.com

Le PNUD s'est engagé à prendre en compte la diversité en termes de genre, de nationalité et de culture. Les personnes issues de groupes minoritaires, de groupes autochtones et de personnes handicapées sont également encouragées à postuler. Toutes les candidatures seront traitées avec la plus stricte confidentialité.